

**Séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille-vingt-deux et le douze avril, le Conseil Municipal de la ville de MONTEUX, s'est réuni en Mairie, sur convocation parvenue, en application du 1er alinéa de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le onze mars, séance ouverte à 18h sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire. Effectif à l'ouverture de la séance :

Prénom, nom	Présent(e)	Pouvoir	Absent(e)
Mohammed AITANE	X		
Simon BERTHE	X		
Carine BLANC-TESTE	X		
Valérie BOURIQUET-TELLENE	X		
Younès BOUROUYI	X		
Frédéric BRES	X		
Marc CHAUVET	X		
Philippe COLLET	X		
Patrice de CAMARET	X		
Laurence DELACHAUME	X		
Evelyne ESPENON	X		
Sylvie GACQUIERE	X		
Annie GARNERO	X		
Cyrille GEEL	X		
Sandy GEIGER		Pouvoir à Cyrille Geel	
Chantal GONNET-OLIVI	X		
Christian GROS	X		
Florence GUILLAUME	X	Pouvoir à P de Camaret	
Rosa-Lila HAMMACHE	X		
Mario HARELLE	X		
Damien JUGE	X		
Stéphane MICHEL	X		
Annie MILLET	X		
Samuel MONTGERMONT	X		
Christophe MOURGEON	X		
Michel MUS	X		
Sonia NAMOUCHI	X		
Jean-Claude OBER	X		
Caroline PLATERO-DELERM		Pouvoir à Stéphane Michel	
Quentin ROUVIERE		Pouvoir à Carine Blanc	
Patrick ROUX	X		
Mireille SAUVAYRE-GAUDIN	X		
Christiane TCHA SENG NOU		Pouvoir à Younès Bourohi	
<b>Nombre d'él(u)e(s) en exercice</b>			<b>33</b>
<b>Quorum (état d'urgence)</b>			<b>17</b>
<b>Nombre d'él(u)e(s) présent(e)s</b>			<b>28</b>
<b>Nombre d'él(u)e(s) représenté(e)s</b>			<b>5</b>
<b>Nombre d'él(u)e(s) absent(e)s non représenté(e)s</b>			<b>0</b>
<b>Nombre de votantes et de votants</b>			<b>33</b>

Monsieur Mohammed Aitane est élu secrétaire de séance.

### **Informations de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire présente Olivier Orsoni qui va assurer l'intérim du poste de DGS suite au départ de Clément Stolbowsky consécutif à la réussite de ce dernier à l'examen d'Administrateur.

### **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2022 est adopté par 32 voix pour et 1 abstention (Simon Berthe).

### **Information sur les décisions prises par le Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

N° 21 du 4 mars 2022

Signature d'un marché public dont l'objet est la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des portes et cheminement intérieurs des ERP et IOP de la commune dans le cadre de l'AD'AP, avec la SARL STS TRAVAUX dont le montant s'élève à 3 072,50 € H.T.

N° 22 du 4 mars 2022

Mise à disposition précaire à Madame Pascale DENIS d'une propriété de la commune sise 14 rue de la République moyennant une redevance mensuelle de 122,50 €.

N° 23 du 8 mars 2022

Désignation de Maître Guin ou de Maître Hequet, pour conseiller et représenter la commune dans le dossier M. Jonathan Rieu / M. Hugo Rieu / Mme Nelly Acquaviva relatif à une infraction au droit de l'urbanisme réglementaire.

N° 24 du 9 mars 2022

Cession d'une Epareuse de marque Rousseau à Madame Danièle BERNARD pour 100 €.

N° 25 du 9 mars 2022

Signature de marchés publics dont l'objet est la réalisation d'extension de la Trésorerie municipale pour un montant total de 205 876,49 € H.T.

N° 26 du 14 mars 2022

Demande de subvention dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire de la Région PACA pour l'extension de la Perception de Monteux.

N° 27 du 14 mars 2022

Location auprès de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat du local de l'Ancienne Gare de Monteux moyennant un loyer mensuel de 1 000 €.

N° 28 du 16 mars 2022

Végétalisation de la cour de l'Ecole Marcel Ripert. Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2022 « santé environnement » de l'ARS

N° 29 du 21 mars 2022

Signature d'un contrat dont l'objet est la régénération des stades pelousés de la ville avec la société JUAN HARILLO PAYSAGES pour un montant annuel de 13 170 € H.T.

N° 30 du 21 mars 2022

Signature d'un contrat dont l'objet est l'accompagnement du personnel de la cuisine centre et des restaurants satellites de la commune dans une bonne application des procédures et des autocontrôles définis dans les différents plans de maître sanitaire, avec la société BHYOQUAL SERVICE dont le montant s'élève à n3 619,28 € H.T.

### **Question n°1 : Budget Ville - affectation du résultat**

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 s'élève à 1 529 426,79€

L'excédent de la section d'investissement constaté s'élève quant à lui à 2 240 141,86€.

Il vous est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 (investissement)	729 426,79€
---	-------------



Report excédent fonctionnement compte 002

800 000€

Report excédent d'investissement compte 001

2 240 141,86€

L'affectation du résultat est votée par 27 voix pour et 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Frédéric BRES, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Patrick ROUX, Florence GUILLAUME).

### **Question n°2 : Budget Ville 2022 - Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition suivants pour 2022 pour un produit attendu de 5 873 234€. Il s'agit en fait de reconduire les taux de 2021.

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2021</b>	<b>Proposition de taux pour 2022</b>
Taxe foncière (bâti)	39,05	39,05
Taxe foncière (non bâti)	50,19	50,19

Monsieur de Camaret propose de revenir sur la dernière hausse d'impôts de 10% et de compenser les recettes en moins de l'ordre de 500.000€ en jouant sur le budget d'investissement. Il ajoute qu'il s'agit de tenir compte des difficultés des propriétaires.

Monsieur Berthe indique qu'il avait voté contre la dernière hausse d'impôts et il attire l'attention sur la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Monsieur Montgermont indique qu'il peut comprendre les arguments mais il rappelle que la Commune va subir des augmentations, notamment le coût de l'énergie et la Ville souhaite maintenir la qualité du service public.

Annie Millet souligne que 10% des montiliens fournissent 50% des recettes fiscales.

Monsieur le Maire ajoute que le produit des impôts directs à Monteux est de 483€ par habitant alors que la moyenne nationale est de 596€/habitant.

Monsieur Mus indique que compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'économie, il n'est pas favorable à une baisse des taux mais il fait remarquer le montant de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur Chauvet répète que les taux d'imposition de Monteux sont plus bas que ceux des autres communes de la même strate. Il ajoute que malgré un service public de qualité, la majorité municipale a toujours été soucieuse de maintenir les taux à un niveau bas.

Le vote des taux a lieu par 26 voix pour et 7 voix contre (Jean-Claude OBER, Frédéric BRES, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Patrick ROUX, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

### **Question n°3 : Budget Ville 2021 - vote**

Monsieur le Maire propose, comme il l'a fait hier soir en conseil communautaire, d'épargner l'Assemblée de la lecture d'une litanie de chiffres qui n'apporte pas grand-chose et qui a surtout pour effet de noyer tout le monde et de distraire de l'essentiel.

« Ces chiffres, vous ont été communiqués, vous avez eu le temps de les étudier.

Vous avez pu poser toutes les questions que vous avez voulu poser en commission des finances et on y a répondu en détails. Si des points particuliers ont été oubliés, vous savez que vous avez toujours la possibilité de questionner l'adjointe aux finances Annie Millet, et notre directrice financière Aurélie Morali.

En Conseil, essayons d'aller à l'essentiel.

Le budget primitif soumis au vote du Conseil est un budget prévisionnel qui se veut dans le fil de ce qu'on fait depuis des années et qui a été présenté lors du DOB sous forme de graphiques retraçant l'évolution des principaux postes de recettes et de dépenses au cours de ces 10 dernières années.

Dans les dépenses et les recettes courantes, nous avons pris comme année de référence l'année 2019 et nous avons tenu compte d'une inflation entre 3 et 4%.

Mais en réalité nous ne savons pas grand-chose :

- sur l'évolution du coût de l'énergie,
- sur le coût et la disponibilité des produits du bâtiment

Et puis, quid de la pandémie ?

On a programmé des festivités en 2022 bien que nous ne sachions pas si par exemple on pourra tirer le feu d'artifice du mois d'août ; mais si on veut pouvoir le tirer la commande est à passer maintenant et en même temps on doit contracter une assurance au cas où il faudrait l'annuler.

Je ne vais pas énumérer toutes les incertitudes, sachez seulement que pour y faire face, on a prévu 200K€ de dépenses imprévues,

En investissement, on s'est limité aux dépenses qu'on devrait effectivement faire cette année.

Ce qu'on n'est pas sûr de réaliser cette année, on ne l'a pas inscrit, mais cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas le faire. Tout simplement, on se réserve la possibilité de prendre des décisions modificatives en cours d'année si besoin.

Voilà les idées qui ont présidé à la préparation de ce budget 2022 qui vous est présenté aujourd'hui, et qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 15 696 647,00 €

Section d'investissement : 6 764 542,00€

Soit au total : 22 461 189,00€

Quant aux budgets annexes, je pense que vous le savez mais je le précise car structurellement c'est important, ils sont dédiés à regrouper les questions relevant du développement.

Ils ne sont pas alimentés par l'impôt mais par des prêts spécifiques, des subventions et les produits du développement eux-mêmes.

A leur terme, une fois que les opérations sont terminées et que les prêts sont remboursés, on fait le bilan. Ils dégagent des excédents ou des déficits qui reviennent au budget général.

Jusqu'à maintenant, nos budgets annexes ont tous dégagé des excédents. C'est à cela qu'on s'applique pour ceux qui sont en cours actuellement.

Maintenant vous avez la parole, le débat est ouvert ».

Monsieur Berthe indique un déséquilibre manifeste entre le prévisionnel et le réalisé pour un quart des prévisions alors qu'on peut utiliser les décisions budgétaires rectificatives : Les investissements réalisés représentent à peine un quart du budget prévisionnel : 1,4 M€ (hors RAR) contre 6,1 M€ prévus.

Il ajoute que présenter des comptes administratifs avec un tel décalage par rapport au budget primitif non corrigé en cours d'exercice n'est pas sincère. C'est contraire aux principes du code des collectivités.

Il indique par ailleurs que le Conseil Municipal était d'accord pour un emprunt à hauteur de 2M€ pour des investissements à hauteur de 6,1 M€, montant qui justifiait de recourir à l'emprunt. D'autre part, l'emprunt rattaché à l'exercice 2021 n'avait pas de nécessité économique et le solde excédentaire de 1.267.244€ pouvait couvrir la dépense de 1,4 M€ d'investissement en utilisant l'excédent de fonctionnement budgété 1.638.830€ sans recourir à la dette.

Toujours en investissement, Monsieur Berthe indique que les montants prévus sont aussi élevés qu'au budget 2021 sans tenir compte de la faiblesse du réalisé. L'écart entre les montants présentés au DOB 2022(4 M€) et le BP 2022 (5,5 M€) n'est pas clarifié malgré ses questions orales en Commission des finances.

Il regrette l'impossibilité d'identifier les projets en cours et leur stade d'avancement, l'absence de Plan Pluriannuel d'Investissement malgré nos demandes réitérées depuis 2021, de tableau de bord de suivi comme cela est disponible dans d'autres villes, etc. et qu'il a saisi l'autorité de contrôle compétente.

Monsieur Mus indique qu'il votera ce budget mais tient à faire quelques observations : il note qu'en fonctionnement on revient au niveau des dépenses de 2019 avec une constance au niveau des dépenses de personnel.

Annie Millet rappelle qu'il est tenu compte du GVT, de la hausse du SMIC, des reclassements, de la revalorisation d'un point d'indice.

Monsieur Mus ajoute qu'en conséquence on n'améliore pas les services et on n'en envisage pas d'en créer de nouveau, pas d'École de Musique municipale, pas de centre social, pas de bibliothèque municipale, etc.

Il indique que lorsqu'il a été élu la première fois il y a 21 ans, une étude sur le centre ancien avait été menée et que 20 ans plus tard rien n'a été fait.



Il ajoute qu'il est prêt à parier que dans un an il n'y aura toujours pas de travaux sur les monuments, toujours pas d'isolation sur les bâtiments communaux puisque le Maire ne fait que ce qu'il veut ! Mais il lui souhaite néanmoins bonne chance.

Monsieur Montgermont s'étonne que le premier adjoint n'ait rien fait à ce niveau-là.

Monsieur Collet indique qu'il entend des remarques naïves sur le patrimoine et il confirme que plusieurs dossiers sont en cours dont celui de la Tour Clémentine.

Monsieur Berthe rappelle le décalage entre les investissements prévus, ceux réalisés et l'emprunt contracté.

Monsieur Chauvet lui demande s'il aurait trouvé plus judicieux d'attendre que les taux augmentent pour emprunter ?

Christophe Mourgeon tient à rappeler le formidable travail effectué par les services pendant la crise sanitaire.

Cyrille Geel rappelle que des créations de postes sont prévues à l'ordre du jour pour accompagner les surcroûts d'activités.

Monsieur de Camaret fait remarquer l'augmentation des dépenses à caractère général pour tenir compte du Feu d'Artifice, de la Foire, du Marché de Noël. Sur le reste du budget de fonctionnement pas d'augmentation malgré une augmentation de la population plus importante que les villes de la strate. Il ajoute que les programmes de constructions vont d'accentuer et qu'il émet des doutes quant à la capacité de la Ville à répondre à tous les besoins. Il indique qu'on en comprend pas les raisons, à part la crise sanitaire invoquée, de ne pas avoir fait les investissements, les inscrire alors qu'on sait qu'on ne les fera pas n'est pas sincère et relève de la tromperie, en conséquence il indique que son groupe votera contre.

Monsieur le Maire invite Monsieur de Camaret à vérifier qu'il n'y a pas de croissance galopante de la population mais une stagnation et remercie Monsieur Mus pour ses souhaits et Monsieur Berthe pour son recours, dont le principal effet sera de pénaliser les montiliens.

Monsieur Chauvet ajoute à l'attention de Monsieur Berthe que la loi est respectée et que les élus sont destinataires de tous les documents auxquels ils ont droit.

Le budget 2022 est voté par 26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

19h : départ de Jean-Claude Ober qui donne pouvoir à Patrick Roux.

#### **Question n°4 : Affectation du résultat - Budget Annexe Saint Hilaire :**

Le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 s'élève à 0,00 euro. Le déficit de la section d'investissement constaté s'élève quant à lui à 1 237 590,52€. Il est proposé d'affecter les résultats du budget annexe Saint Hilaire de la façon suivante :

Déficit d'exécution de la section d'investissement compte 001	1 237 590,52€
---	---------------

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°5 : Affectation du résultat - Budget Annexe Zone des Confines**

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 s'élève à 50 834,08 euros. Le déficit de la section d'investissement constaté s'élève à 49 652,14 euros. Il est proposé d'affecter les résultats du budget annexe Confines de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 (investissement)	50 834,08 €
---	-------------

Déficit d'exécution de la section d'investissement compte 001.	49 652,14 €
--	-------------

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°6 : Affectation du résultat - Budget Annexe Quartiers Est :**

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 s'élève à 406 665,82 euros. L'excédent de la section d'investissement constaté s'élève à 251 260,00 euros.

Il est proposé d'affecter les résultats du budget annexe Quartier Est de la façon suivante :

Excédent antérieur reporté de fonctionnement compte 002 406 665,82 €

Excédent d'exécution de la section d'investissement compte 001. 251 260,00 €

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°7 : Affectation du résultat - Budget annexe Centre Ancien :**

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 s'élève à 483 448,21 euros. Le déficit de la section d'investissement constaté s'élève quant à lui à 687 669,30 euros. Il est proposé d'affecter les résultats du budget annexe Centre Ancien de la façon suivante :

Excédent antérieur reporté de fonctionnement compte 002. 483 448,21 €

Déficit d'exécution de la section d'investissement compte 001. 687 669,30 €

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°8 : Affectation du résultat - Budget Annexe Opérations Foncières :**

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 s'élève à 26 366,33 euros. L'excédent de la section d'investissement constaté s'élève à 823 275,01 euros. Il vous est proposé d'affecter les résultats du budget annexe Opérations Foncières de la façon suivante :

Excédent antérieur reporté de fonctionnement compte 002. 26 366,33 €

Excédent d'exécution de la section d'investissement compte 001 823 275,01 €

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°9 : Budget annexe Saint Hilaire**

Il est proposé de voter le budget Saint Hilaire 2022 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 8 662 331,47€

=> Pour la section d'investissement : 7 822 181,47€

Soit 16 484 512,94€ de budget total.

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°10 : Budget annexe Zone des Confines**

Il est proposé de voter le budget Confines 2022 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 65 444,00€

=> Pour la section d'investissement : 104 752,14€

Soit 170 196,14€ pour le budget total

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°11 : Budget annexe Quartiers Est :**

Il est proposé de voter le budget Quartier Est 2022 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 406 665,82€

=> Pour la section d'investissement : 251 260€

Soit 657 925,82€ pour le budget total

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°12 : Budget annexe Centre Ancien**

Il est proposé de voter le budget Centre Ancien 2022 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 11 475 344,13€

=> Pour la section d'investissement : 10 614 765,22€

Soit 22 090 109,35€ pour le budget total.



Monsieur Berthe fait remarquer qu'au compte administratif le solde réel de fonctionnement est négatif de quasiment 2 M€ et que les recettes réelles s'élèvent à seulement 637 K€ dont un abondement de 262 K€ de dotations issu des recettes générées du parking de Beaulieu. Que ce solde négatif réel de fonctionnement est compensé par un solde net positif d'opérations d'ordre de 2,2 M€. Que la source du financement de ce solde d'opération d'ordre se situe dans les investissements par l'entrée d'un nouvel emprunt de 2 M€.

En ce qui concerne le budget, il note que face à des dépenses d'équipement à zéro, il y a souscription d'un emprunt long terme de 1M€ et qu'en fonctionnement les recettes restent fragiles. Il regrette l'absence de document qui récapitule le stock, pas de document de suivi qui énonce les acquisitions prévues ou les cessions, en conclusion les élus n'ont aucune possibilité d'avoir une vision claire de ce que recouvre ce budget.

Il ajoute que ses interrogations orales en Commission des Finances reçoivent pour toute réponse : « C'est une comptabilité de stock » « ça s'équilibre ». Complété de quelque nom d'opération distillée de façon aléatoire.

Monsieur Mus indique que pour sa part il s'abstiendra en raison de la dette et du nouvel emprunt.

Monsieur le Maire indique à Monsieur Berthe qu'il conçoit que c'est relativement technique.

Le budget est voté par 25 voix pour, 7 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon Berthe) et 1 abstention (Michel Mus).

Monsieur le Maire remercie Aurélie Morali et les services pour tout le travail de la procédure budgétaire et Monsieur Berthe pour le travail supplémentaire qu'il va occasionner.

#### **Question n°13 : Budget annexe Opérations Foncières**

Il est proposé de voter le budget Opérations Foncières 2022 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 3 194 368,71€

=> Pour la section d'investissement : 3 576 177,39€

Soit 6 770 546,10€ pour le budget total.

26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

#### **Question n°14 : Accord d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM 3F SUD pour la réalisation d'une opération de 63 logements locatifs sociaux à MONTEUX – ZAC de Beaulieu**

Stéphane Michel, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, la SA d'HLM 3F SUD sollicite l'octroi d'une garantie d'emprunt auprès de la commune de Monteux :

A hauteur de 40% pour le remboursement d'un volume d'emprunt total s'élevant à 364 000€ souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 56 logements locatifs dans un ensemble immobilier situé ZAC de Beaulieu à Monteux.

A hauteur de 40% pour le remboursement d'un volume d'emprunt total s'élevant à 45 500€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs dans un ensemble immobilier situé ZAC de Beaulieu à Monteux.

Il ajoute que les quotités restantes de garantie d'emprunt sont sollicitées auprès de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat à hauteur de 60%.

Monsieur de Camaret profite de l'occasion pour évoquer les problèmes de Beaulieu au niveau des trottoirs, des barrières, des travaux et demande quelles idées de solutions sont envisagées pour que ces problèmes ne prennent trop d'ampleur.

Monsieur le Maire indique qu'il y a quelques problèmes à Beaulieu, il y était hier matin avec Mario Harelle, mais on n'a pas vu le tableau apocalyptique que vous en faites. Certes Il y en a certains auxquels on va apporter des réponses, et puis il y a des chantiers en cours, qui sont bien circonscrits. La meilleure façon d'y remédier, c'est de les terminer au plus tôt.

Monsieur Mourgeon indique que garantir ce genre de prêt constitue un devoir car tout le monde mérite d'être logé correctement.



D'ailleurs les communes qui ne respectent pas leurs obligations en matière de logement social risquent de voir le Préfet prendre les décisions à leur place. Il ne faut pas oublier que le mal logement peut générer des tas d'autres problèmes.

Annie Millet ajoute que logement social ne veut pas dire gens en situation précaire et à problèmes. Mireille Sauvayre Gaudin indique que la plupart des demandes concernent des jeunes qui ont un emploi et qui souhaitent un premier logement. Il y a aussi des gens qui subissent les aléas de la vie. Monsieur de Camaret ajoute qu'effectivement il y a un vrai besoin de logements sociaux mais il y a des choses à faire, restaurer les logements vétustes avant d'en construire de nouveaux, donner la priorité aux gens de Monteux et que ce n'est pas à Monteux de tout porter.

Madame Sauvayre-Gaudin lui rappelle que la préférence locale n'est pas autorisée par la Loi.

Monsieur le Maire ajoute que c'est parce qu'elle garantit les emprunts que la Commune a droit à un quota d'attribution.

Valérie Bouriquet-Tellène fait remarquer qu'au regard de l'obligation des 25% mais du fait du nombre de logements fait depuis 20 ans on ne pourra pas rattraper le retard.

Monsieur le Maire lui suggère de s'adresser aux parlementaires, la Commune étant chargée d'appliquer la loi pas de la faire.

Monsieur Montgermont précise que les entreprises sont également demandeuses de logements sur place pour leur personnel.

La garantie est accordée par 26 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon Berthe).

Monsieur le Maire conclut en faisant part de sa surprise d'avoir reçu une lettre de Monsieur Ober lui annonçant avec plaisir la garantie accordée par le Département et de voir que sa procuration est utilisée pour voter contre !

#### **Question n°15 : Ressources Humaines - Mise en place du télétravail et approbation de la charte du télétravail :**

Annie Millet, Adjointe au Maire déléguée au personnel, déclare que la crise sanitaire et notamment la nécessité d'assurer la continuité du service public et la protection des agents et des usagers ont précipité la mise en place du télétravail ponctuel. C'est pourquoi après une expérimentation forcée, la commune de MONTEUX a fait le choix d'autoriser le recours au télétravail de manière plus pérenne au regard des éléments suivants :

L'introduction massive des Technologies d'Information et de Communication dans les pratiques de travail,

L'enjeu croissant de la qualité de vie au travail, du développement des risques psychosociaux (RPS) au travail (stress, sentiment d'urgence, fragmentation des tâches...),

La demande plus forte de conciliation entre vie professionnelle et vie privée,

Les retombées positives pour le collectif de travail,

L'opportunité de moderniser l'organisation du travail et d'expérimenter une nouvelle forme de management, plus participative, centrée sur l'autonomie, la responsabilisation de l'agent, le contrôle par les résultats et le respect des délais convenus,

Une plus grande motivation découlant de la souplesse d'organisation du travail induite par le télétravail,

Une réduction de l'absentéisme (stress et fatigue moins grands, liés à la réduction des trajets domicile-travail, notamment),

Une réduction des accidents de trajet (qui constituent une part élevée des accidents de service),

La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Vu l'avis défavorable du collège employé lors du CTP réuni le 11 mars dernier qui sera à nouveau consulté le 7 avril prochain, Madame Millet propose à l'Assemblée d'adopter la mise en place du télétravail au bénéfice des agents territoriaux suivant une procédure définie dans la charte du télétravail ci-jointe, que vous voudrez bien approuver.



Les agents volontaires à ce dispositif, ne pourront télétravailler que sur une base maximum d'un jour par semaine. Elle demande de surcroît, de charger Monsieur le Maire d'engager les procédures et signer les documents nécessaires à la mise en place de cette charte. Unanimité.

**Question n°16 : Ressources Humaines – délibération portant composition du Comité Social Territorial local et recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité**

Le Comité social territorial est l'instance par excellence du dialogue social au sein de la collectivité territoriale ou l'établissement public. Il remplacera le comité technique et le CHSCT à l'issue des prochaines élections professionnelles en décembre 2022. Composé de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal, il est compétent pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Considérant qu'un Comité Social Territorial commun à la Mairie et au CCAS a été créé lors du Conseil municipal du 22 mars dernier. Madame Millet propose à l'Assemblée de fixer le nombre des représentants titulaires des deux collèges, comme suit :

- Nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à : 5
- Nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à : 5

Par ailleurs, elle propose à l'Assemblée d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité (principe de parité des deux collèges).

Unanimité.

**Question n°17 : Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des emplois (suite à avancement de grade ou nouvelle réglementation)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

**Il est donc proposé :**

- la **suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 de :**
  - 1 emploi permanent à temps complet de Gardien-brigadier de police municipale.
  - 1 emploi permanent à temps complet de rédacteur.
  - 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation
  - 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique
- la **suppression, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 de :**
  - 7 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.
  - 8 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.
  - 5 emplois permanents à temps complet d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- la **suppression, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 de :**
  - 4 emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise.
- Et - la **création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 de :**
  - 1 emploi permanent à temps complet de Brigadier - chef principal de police municipale.
  - 1 emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.
  - 1 emploi temps complet d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.
  - 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- la **création à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 de :**
  - 7 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
  - 8 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
  - 5 emplois permanents à temps complet d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- la **création, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 de :**
  - 4 emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise principal.



- **La création d'un emploi** de « éducateur jeunes enfants » à temps complet (nouvelles dispositions règlementaires).

La suppression d'emploi, et la création d'emploi dans certains cas, sont des décisions prises en principe après avis du Comité technique. Cependant, la collectivité n'aura pas à le saisir lorsqu'il s'agit de créations et suppressions liées uniquement à des avancements de grade.

Les postes ne pourront être supprimés qu'après la nomination des agents concernés sur leur nouveau grade. Unanimité.

**Question n°18 : Ressources Humaines – Création de 4 postes de contractuels sur emploi non permanent:**

Création de 4 postes de contractuels sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer la surveillance de la baignade au Lac de MONTEUX. Il s'agit d'opérateurs des activités physiques et sportives relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, débutant le 1er juin 2022. Leur rémunération sera calculée par référence au 5ème échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives. Unanimité.

**Question n° 19 : Ressources Humaines - Demande de protection fonctionnelle de 4 agents de police municipale :**

Il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle à quatre agents de police municipale conformément à la réglementation en vigueur. Cette demande fait suite à un dépôt de plainte du 26 novembre 2021 pour propos menaçants et outrageants. Il est précisé que la collectivité est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes des éléments suivants :

Les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;

Les condamnations civiles ou pénales dont ils peuvent faire l'objet en cas de faute de service.

Cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et permettre la réparation de ses préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux. Unanimité.

**Question n°20 : Transfert du Contrat de Ville Monteux à la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément aux statuts de la communauté d'agglomération les sorgues du comtat, la ville de Monteux va transférer la compétence « politique de la ville », et notamment la gestion de son contrat de Ville. Vu les articles L5211-5 du CGCT, Il s'agit de délibérer pour :

**FIXER** le coût des charges transférées, soit 15.636 € en dépenses, et 10.000 € en recettes

**APPROUVER** le calcul du coût du service transféré arrêté à la somme de 5.636 € annuel

**PRECISER** que le coût sera validé par la CLECT de la communauté d'Agglomération

**PRECISER** que l'ensemble des contrats souscrits dans la cadre de cette compétence seront repris de plein droit par la communauté d'Agglomération, et feront l'objet d'un avenant de transfert

Unanimité.

**Question n°21 : Modification d'une délibération relative à l'acquisition d'un immeuble**

La délibération n° DE/31/3.1.2/20210413/19 du 13 avril 2021 comporte des informations incomplètes et ne permet pas en l'état la signature de l'acte. En effet, l'identité du propriétaire est une SCI et non le nom propre de sa représentante. La désignation du bien est également plus précise. Le prix quant à lui reste inchangé. Par conséquent, Monsieur Montgermont, Adjoint au Maire délégué à l'économie, indique qu'il convient de prendre une nouvelle délibération avec les informations suivantes :

Il s'agit donc d'acquérir auprès de la SCI TIFFA-JENNY domiciliée au 355, rue des plaines à VEDENE un local commercial formant le lot n°3 d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé Résidence de la Glacière, ensemble cadastré M 694-1728 et 2214 situé 5 à 13, rue Camille Mouillade à Monteux.

Le prix de vente est de 110 000,00 €. Unanimité.



### **Question n°22 : Convention de servitude avec ENEDIS :**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, une convention de servitude doit être signée entre la SA ENEDIS et la Commune de Monteux. Cette convention concerne les parcelles B 1630 et 1631 situées quartier Peyriguis, chemin de Saint Hilaire. Unanimité.

### **Question n° 23 : Plan de relance – Convention relative à la subvention « Fonds Friches » :**

**Stéphane Michel indique que** dans le cadre de l'aménagement du secteur dit « La Lône », anciennes propriétés BERARD, ROUCHETON, DOUZON, la Commune de Monteux a signé des conventions avec la Société Publique Locale « territoire 84 » et avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Afin de pouvoir réaliser cet aménagement, la commune a fait la demande d'une subvention « Fonds Friches » auprès de l'Etat, subvention qui lui a été accordée.

Afin de pouvoir bénéficier de ladite subvention il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette aide.

Cette subvention sera signée en l'état sous réserve de sa validation par la DREAL (en cours d'étude).

Le montant de l'aide est de 260 000,00 €.

Madame Bouriquet-Tellène indique que si on se réfère au conseil municipal du 15 décembre dernier, le projet semble avoir bien avancé et elle pose des questions quant à la superficie, les logements, les besoins en stationnement et d'une manière générale sur l'équilibre du projet en réalité.

Monsieur le Maire lui précise que ce n'est pas 17.000 m<sup>2</sup>, comme elle le dit mais 3 ha. Que l'Etat a accordé une subvention de 260.000€ et que le Préfet a ajouté 1 M€ sur les fonds propres de l'EPF. Il ajoute qu'une partie du parking peut être imaginée en étages, que les logements ne sont pas forcément ceux à construire sur place, mais que cela peut concerner ceux qui vont être réhabilités dans le centre. Plusieurs scénarios d'aménagement sont attendus de la part du bureau d'études. Il confirme les axes forts du projet : un poumon vert pour la ville, l'amorce de la voie verte vers Beaulieu, le lien avec le boulevard Trewey et le centre ancien et une entrée de ville digne de ce nom. La décision est prise par 27 voix pour et 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

### **Question n° 25 : Acquisition d'immeuble boulevard Trewey**

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre Ancien et des boulevards extérieurs, la Commune de Monteux a signé des conventions avec la Société Publique Locale « territoire 84 » et avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côtes d'Azur. Suite à l'achat par l'EPF des anciens locaux du Crédit Lyonnais et suite à sa réhabilitation réalisée par la SPL84, l'Office de Tourisme a été installé. Comme convenu à travers les différentes conventions, il convient aujourd'hui d'acquérir les murs auprès de l'EPF au prix de 247 214,00 € TTC. Il s'agit du bien cadastré M 2450-2451 situé Boulevard Trewey. Unanimité.

### **Question n° 24 : Affaires foncières – Mise à jour de la situation de certaines parcelles :**

Stéphane Michel propose de mettre à jour la situation de certaines parcelles et ensuite de les mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat chargée de leur entretien dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues.

Parcelle B 2016 à basculer dans le domaine public (parking Complexe sportif) Domaine Public de fait de par son usage (38 m<sup>2</sup>).

Parcelle D 963 à acquérir euro symbolique et à basculer dans le domaine public (parcelle se trouvant sur le Rd point des Bravoux) (93 m<sup>2</sup>).

Parcelle AC 143 rétrocession CIFP Le Phébus (petite parcelle oubliée en 2006) 18 m<sup>2</sup>.

Unanimité.

### **Question n° 26 : Conventions 2022 relatives aux Fêtes Foraines**

Comme les années précédentes et dans le cadre de la simplification de l'organisation des festivités, la Ville de Monteux souhaite renouveler un partenariat avec les industriels forains afin d'organiser au



mieux leur présence à Monteux dans le cadre des festivités de la Saint Gens et de la Saint-Jean. La Ville de Monteux organise différentes manifestations dont les festivités de la Saint Gens et de la Saint Jean sont les deux points forts. Le thème des festivités n'est pas toujours en rapport avec la fête foraine, mais la Ville de Monteux a souhaité, cependant, permettre aux industriels forains d'exercer leur activité. La présente convention a pour but de fixer les modalités pratiques de cette présence. La Convention est passée avec une association de forains locale. Cyrille Geel, Conseiller Municipal délégué à l'Animation, propose donc d'autoriser l'Association Organisation Animation et Bienfaisance domiciliée 25, chemin de la Lorraine à 84270 Vedène, à occuper la Place du Marché à l'occasion des fêtes foraines de l'année 2022 moyennant le versement d'une caution de 3.000€ et aux conditions prévues par la convention à signer. Unanimité.

#### **Question n° 27 : Convention 2022 relative aux ventes au déballage MotoBroc :**

Comme pour les fêtes foraines et dans le cadre de la simplification de l'organisation des animations, la Ville de Monteux souhaite renouveler un partenariat avec les associations qui souhaitent organiser des ventes au déballage ce qui est de nature à participer à l'animation de la Ville. La présente convention a pour but de fixer les modalités pratiques d'une de ces animations. La Convention est passée avec une association locale. Monsieur Geel propose donc d'autoriser l'Association A.T.V. sise 90, Impasse Traverse à Monteux, représentée par Monsieur Thierry Ducros à organiser des ventes au déballage intitulées « MOTOBROC » aux conditions prévues par la convention à signer. Unanimité.

#### **Question n° 28 : Education à l'environnement – Convention 2022 avec l'Université Populaire Ventoux :**

La présente convention a pour objet l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des habitants de la commune de Monteux.

Les interventions susceptibles d'être réalisées sont :

Activités pendant les vacances scolaires avec les équipes du centre de loisirs sur l'Espace Naturel Sensible des confins et le parc aventure autour du thème de l'environnement réalisées par l'équipe d'animateurs de l'association : 25 interventions

2 veillées assurées par l'équipe d'animateurs de l'association et un intervenant extérieur proposant une animation sur les étoiles.

Activités « Ecole de la Nature » les mercredis après-midi en période scolaire réalisées par l'équipe d'animateurs de l'association : 11 interventions,

Temps de préparations et formations des animateurs du centre de loisirs de la commune de Monteux animés par un référent naturaliste de l'association en vue des interventions : 8 interventions.

Formation des animateurs du centre de loisir aux thématiques : environnement et animation nature. Ces formations peuvent avoir lieu en extérieur, au centre ou au Naturoptère. 4 interventions - 8 interventions de l'équipe mécanisée des JDV sur l'entretien du parc aventure.

Les annexes détaillent la programmation de ces interventions. Si la direction du centre de loisirs de la commune de Monteux souhaite modifier la programmation citée, l'association devra être prévenue 7 jours par avance.

Encadrement et matériel prévu par l'Association pour mener à bien sa mission : l'Association s'engage à mettre à disposition des activités le matériel nécessaire et un personnel expérimenté et à même de mener sa mission dans les règles techniques et de sécurité.

Monsieur Younès Bourohi, Conseiller Municipal, délégué à la Jeunesse propose donc de valider la convention à signer moyennant une participation communale de 24.400€. Unanimité.

#### **Questions diverses :**

#### **Questions de "Monteux citoyen" adressées à Monsieur le Maire - pour la séance de Conseil Municipal du 12 avril 2022**

*Monsieur le Maire,*

*Voici deux sujets que nous souhaiterions voir replacés à l'agenda des discussions et réalisations municipales dès 2022 pour au moins 3 raisons :*

*1 - ces sujets entrent de plain-pied avec les décisions à prendre à l'ouverture d'un exercice budgétaire,*



2 - ils sont poussés à l'avant-plan des préoccupations de notre collectivité en raison des changements récents liés à l'actualité (approvisionnement pétrolier et gazier) qui conduiront à court terme au renchérissement des prix de l'énergie et des matières premières,

3 - ce sont des actions à conduire sur la durée d'un mandat entier. Ils correspondent d'ailleurs aux priorités que vous aviez pointées il y a deux ans déjà et qui rejoignent les nôtres.

**1er sujet : En relation avec les décisions relatives au budget d'investissement**

Équiper les toitures des bâtiments municipaux de panneaux photovoltaïques était opportun en 2020, cela devient une nécessité en 2022, compte tenu du poids de la facture énergétique dans les comptes de la commune.

Les prévisions des experts anticipent le renchérissement à court terme des prix de l'énergie avec des éventualités de pénuries dès l'hiver prochain. Deux facteurs à cela, la mise à l'arrêt de plusieurs tranches de réacteurs nucléaires français et le retrait progressif de nos approvisionnements en hydrocarbures russes.

**Notre question : Pour 2022, quelle proportion du dispositif photovoltaïque sera mise en place dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics (isolation d'une part et changement de sources d'énergie d'autre part) ?**

**2ème sujet : En lien avec le budget de fonctionnement**

Où en sommes-nous de l'intention formulée également dès 2020, de la redevance ordures ménagères à calculer sur base de volume de déchets générés en lieu et place des modalités actuelles (basées sur une valeur locative), c'est à dire sans lien direct avec la production réelle de déchets ?

L'application de modalités de calcul plus proches de la réalité, aura certainement une incidence favorable sur le volume global confié à la collectivité. Cela pourra aussi diminuer la taxe foncière des habitants qui gèrent leurs déchets de façon consciente et durable (utilisation de composts, tri, ...). Ces habitants qui font un réel effort de lutte contre le gaspillage verront leurs efforts récompensés sur leur avis d'imposition. Ce serait au final un moyen pour chacun de maîtriser plus finement sa taxe foncière après les augmentations généralisées appliquées sur les taux et les bases foncières.

**3ème question :**

Quels sont les bâtiments municipaux que vous identifiez comme **fonctionnant en énergie verte** ? Quel est leur mode de chauffage ?

Ces sujets au cœur des préoccupations actuelles ne manqueront pas de fédérer l'ensemble des membres de notre CM pour leur mise en œuvre.

Simon BERTHE

Liste Monteux citoyen.

Réponses de Monsieur le Maire :

1 - Ces sujets entrent de plain-pied avec les décisions à prendre à l'ouverture d'un exercice budgétaire :  
Oui mais non !

OUI parce que ces sujets sont fondamentaux et qu'il faut s'y atteler activement

Et NON je ne souhaite pas les inscrire budgétairement parce que vous allez nous reprocher de ne pas les avoir faits si nous n'arrivons pas à les boucler au cours de cet exercice. Cela ne nous empêchera pas d'y travailler et lorsque nous serons prêts nous prendrons une délibération modificatrice.

2 - Ils sont poussés à l'avant-plan des préoccupations de notre collectivité en raison des changements récents liés à l'actualité (approvisionnement pétrolier et gazier) qui conduiront à court terme au renchérissement du prix de l'énergie et des matières premières,

Je partage votre point de vue, le pire est devant nous. Il faut s'y préparer.

3 - Ce sont des actions à conduire sur la durée d'un mandat entier. Ils correspondent d'ailleurs aux priorités que vous aviez pointées il y a deux ans déjà et qui rejoignent les nôtres.

OUI, ces actions font partie de nos priorités et je pense des vôtres également.

Ce sont des actions compliquées, longues et coûteuses, mais vous pouvez compter sur notre détermination, la mienne et celle de mon équipe.

Avançons ensemble, en confiance, dans cette tâche.



L'ingénierie financière sera déterminante. Je vous assure que j'y travaille activement.

1er sujet :

Développer le photovoltaïque, d'accord sur le principe.

En centre-ville, en périmètre ABF, c'est quasiment mission impossible.

Ailleurs oui. On a déjà fait 1 ha d'ombrières à Beaulieu,

Les études sont en cours pour 2 ha supplémentaires sur le P2, pour 5 ha sur le P4, pour des ombrières. Ainsi que 5 ha de photovoltaïque sur les déversoirs d'orage destinés à alimenter en énergie verte la centrale de production d'hydrogène vert qu'on a annoncée en début d'année en présence du Préfet.

Calendrier : les études démarrent en 2022 puis validation en CRE (commission de régulation de l'énergie) et réalisation en 2024.

Notre question : Pour 2022, quelle proportion du dispositif photovoltaïque sera mise en place dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics (isolation d'une part et changement de sources d'énergie d'autre part) ?

Je ne suis pas en capacité de vous répondre ce soir. L'audit énergétique détaillé des bâtiments publics est en cours

2ème sujet :

Oui la TEOM est une taxe injuste. Nous cherchons une manière plus juste de financer le coût de la collecte et du traitement des déchets. Le SIDOMRA a augmenté de 27% son appel de fonds cette année. On a décidé hier soir à la Communauté de ne pas augmenter la TEOM, pour préserver le pouvoir d'achat du contribuable qui est très affecté par l'inflation.

Le groupe de travail déchets est très actif à la Communauté car la compétence est communautaire.

La redevance incitative a l'avantage d'inciter à la réduction des déchets mais elle a un défaut capital dans une région comme la nôtre où la culture de la transgression est très développée : on craint que pour éviter de payer, certains aillent jeter leurs déchets un peu partout dans la nature.

Avec Joël Guin, président du Grand Avignon, nous avons lancé la création d'un pôle territorial réunissant une douzaine d'EPCI. Celui-ci est programmé pour être constitué officiellement en juin prochain avec 4 domaines de compétences : mobilités, interscot, déchets, prévention des inondations.

Pour les déchets, une expérimentation est en cours dans l'agglomération du Gard Rhodanien. Ils voulaient démarrer au 1/1/22, ils reportent d'un an.

Modalités de calcul...

Dans un monde idéal fait de citoyens responsables et honnêtes, vous avez tout à fait raison.

3ème question :

Nos contrats électriques sont tous en énergie verte. (+ 1%)

Vous avez mille fois raison, ces sujets devraient fédérer l'ensemble du Conseil Municipal, allons dans ce sens et évitons de nous friter sur des détails. Je sais bien que vous êtes dans l'opposition, dans une stratégie de conquête du pouvoir, c'est normal que vous vous opposiez sur tout, mais ce n'est peut-être la meilleure solution pour faire avancer le territoire.

Séance levée à 20h 10.

Publié le : 19/10/2022 -

Monteux, le 12 avril 2022

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AITANE

Sécretaire de séance